

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 15 novembre 2018

Présidence de M. Oumar Niang

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 29-2018 de la Municipalité du 10 septembre 2018,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

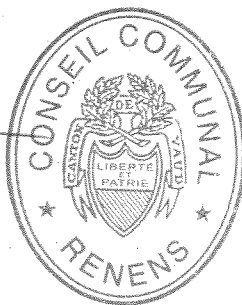
DECIDE de ratifier la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy – présentée dans le présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du 15 novembre 2018

Le Président:



Oumar Niang



La Secrétaire:



Yvette Charlet